PROCLAMATION
Par Joseph Walker,
GOUVERNEUR DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

ATTENDU que la loi ordonne d'élire, le premier lundi de novembre prochain, les représentants de la Louisiane qui devront remplir pendant deux années au trente-unième Congrès des Etats-Unis, savoir :

Un représentant pour le premier district congressionnel, qui se compose des paroisses de Plaquemine, de St Bernard, du faubourg Tremé, de la Première et de la Troisième Municipalité de la ville de la Nouvelle Orléans.

Un représentant pour le second district congressionnel, qui se compose de la Seconde Municipalité de la ville de la Nouvelle Orléans, de cette partie de la paroisse d'Orléans qui est située sur la rive droite du fleuve Mississippi au-dessus des paroisses de Jefferson, St Charles, St-Jean-Baptiste, St-Jacques, Ascension, Assomption, Lafourche Interieure et Terrebonne.

Un représentant pour le troisième district congressionnel, qui se compose des paroisses d'Avoyelles, Catahoula, Franklin, Carroll, Madison, Tensas, Concordia, St Tammany, Washington, Ste-Hélène, Livingston, Les Feliciana, Claiborne, Pointe-Coupée, Est Bâton Rouge, Ouest Bâton Rouge et Iberville.

Et un représentant pour le quatrième district congressionnel, qui se compose des paroisses de Ste-Marie, St Martin, et Landry, Lafayette, Vermillion, Calcasieu, Rapides, Natchitoches, Sabine, De Soto, Caddo, Bossier, Bienville, Claiborne, Jackson, Union Ouachita, Morehouse et Caldwell.

Attendu que la loi ordonne d'élire, le même jour, dans chacun des districts sénatoriaux, les sénateurs d'Etat qui doivent remplacer ceux dont le terme de service est expiré, savoir :

Deux sénateurs pour le district composé de cette partie de la paroisse d'Orléans qui est située sur la rive orientale du fleuve Mississippi.

Un sénateur pour le district composé de cette paroisse d'Orléans qui est située sur la rive droite du fleuve Mississippi au-dessus des paroisses de Jefferson, St Charles, St-Jean-Baptiste, St-Jacques, Ascension, Assomption, Lafourche Interieure et Terrebonne.

Un sénateur pour le district composé de la paroisse de Plaquemine.

Un sénateur pour le district composé de la paroisse de St Bernard, du faubourg Tremé, de la Première Municipalité de la ville de la Nouvelle Orléans.

Un sénateur pour le district composé de la Seconde Municipalité de la ville de la Nouvelle Orléans, de cette partie de la paroisse d'Orléans qui est située sur la rive droite du fleuve Mississippi au-dessus des paroisses de Jefferson, St Charles, St-Jean-Baptiste, St-Jacques, Ascension, Assomption, Lafourche Interieure et Terrebonne.

Un sénateur pour le district composé de cette partie de la paroisse d'Orléans qui est située sur la rive gauche du fleuve Mississippi, de la Troisième Municipalité de la ville de la Nouvelle Orléans, et de la paroisse de Jefferson.

Un sénateur pour le district composé de la paroisse de St Jean-Baptiste.

Un sénateur pour le district composé de la paroisse de St Jacques.

Un sénateur pour le district composé de la paroisse de Natchitoches.

Un sénateur pour le district composé de la paroisse des Rapides.

Un sénateur pour le district composé de la paroisse de St Landry.

Un sénateur pour le district composé de la paroisse de Lafayette.

Un sénateur pour le district composé de la paroisse de Vermillion.

Un sénateur pour le district composé de la paroisse de St Martin.

Un sénateur pour le district composé de la paroisse de Calcasieu et de Jay.

Un sénateur pour le district composé de la paroisse de la Pointe de Marin.

Attendu qu'il est aussi ordonné par la loi que le district d'Etat de représentants du peuple, pour servir pendant le terme de deux années à la Législature de l'Etat, savoir :

Deux pour la paroisse Plaquemines.

Un pour la paroisse St Bernard.

Un pour la paroisse d'Orléans, rive droite.

Deux pour le premier district de la paroisse d'Orléans.

Trois pour le second district.

Huit pour le troisième district.

Trois pour le quatrième district.

Deux pour le cinquième district.

Deux pour le sixième district.

Deux pour le septième district.

Deux pour le huitième district.

Un pour le neuvième district.

Un pour la paroisse de Jefferson.

Un pour la paroisse de St Charles.

Deux pour la paroisse St Jean Baptiste.

Un pour la paroisse St Jacques.

Un pour la paroisse de Lafourche Interieure.

Un pour la paroisse de Terrebonne.

Deux pour la paroisse d'Iberville.

Un pour la paroisse d'Ouest Bâton Rouge.

Deux pour la paroisse d'Est Bâton Rouge.

Un pour la paroisse de Livingston.

Un pour la paroisse de Ste Hélène.

Un pour la paroisse de Washington.

Un pour la paroisse de St Tammany.

Un pour la paroisse d'Est Feliciana.

Un pour la paroisse d'Ouest Feliciana.

Un pour la paroisse de la Pointe Coupée.

Un pour la paroisse de Concordia.

Deux pour la paroisse de Tensas.

Un pour la paroisse de Madison.

Deux pour la paroisse de Carroll.

Un pour la paroisse de Franklin.

Deux pour la paroisse de Caldwell.

Deux pour la paroisse de Morehouse.

Un pour la paroisse de Ouachita.

Deux pour la paroisse Claiborne.

Un pour la paroisse de Bossier.

Deux pour la paroisse de Jackson.

Deux pour la paroisse de Union.

Deux pour la paroisse de Caddo.

Un pour la paroisse de De Soto.

Deux pour la paroisse de Sabine.

Deux pour la paroisse de Natchitoches.

Un pour la paroisse des Rapides.

Un pour la paroisse de Avoyelles.

Deux pour la paroisse de St Landry.

Deux pour la paroisse de Lafayette.

Deux pour la paroisse de Vermillion.

Deux pour la paroisse de St Martin.

Deux pour la paroisse de Calcasieu.

Un pour la paroisse de la Pointe de Marin.

Attendu qu'il est aussi décrété que dans et pour le district d'Etat de représentants du peuple, pour servir pendant le terme de deux années à la Législature de l'Etat, savoir :

Deux pour la paroisse Plaquemines.

Un pour la paroisse St Bernard.

Un pour la paroisse d'Orléans, rive droite.

Deux pour le premier district de la paroisse d'Orléans.

Trois pour le second district.

Huit pour le troisième district.

Trois pour le quatrième district.

Deux pour le cinquième district.

Deux pour le sixième district.

Deux pour le septième district.

Deux pour le huitième district.

Un pour le neuvième district.

Un pour la paroisse de Jefferson.

Un pour la paroisse de St Charles.

Deux pour la paroisse St Jean Baptiste.

Un pour la paroisse St Jacques.

Un pour la paroisse de Lafourche Interieure.

Un pour la paroisse de Terrebonne.

Deux pour la paroisse d'Iberville.

Un pour la paroisse d'Ouest Bâton Rouge.

Deux pour la paroisse d'Est Bâton Rouge.

Un pour la paroisse de Livingston.

Un pour la paroisse de Ste Hélène.

Un pour la paroisse de Washington.

Un pour la paroisse de St Tammany.

Un pour la paroisse d'Est Feliciana.

Un pour la paroisse d'Ouest Feliciana.

Un pour la paroisse de la Pointe Coupée.

Un pour la paroisse de Concordia.

Deux pour la paroisse de Tensas.

Un pour la paroisse de Madison.

Deux pour la paroisse de Carroll.

Un pour la paroisse de Franklin.

Deux pour la paroisse de Caldwell.

Deux pour la paroisse de Morehouse.

Un pour la paroisse de Ouachita.

Deux pour la paroisse Claiborne.

Un pour la paroisse de Bossier.

Deux pour la paroisse de Jackson.

Deux pour la paroisse de Union.

Deux pour la paroisse de Caddo.

Un pour la paroisse de De Soto.

Deux pour la paroisse de Sabine.

Deux pour la paroisse de Natchitoches.

Un pour la paroisse des Rapides.

Un pour la paroisse de Avoyelles.

Deux pour la paroisse de St Landry.

Deux pour la paroisse de Lafayette.

Deux pour la paroisse de Vermillion.

Deux pour la paroisse de St Martin.

Deux pour la paroisse de Calcasieu.

Un pour la paroisse de la Pointe de Marin.

Attendu qu'il est aussi décrété que dans et pour le district d'Etat de représentants du peuple, pour servir pendant le terme de deux années à la Législature de l'Etat, savoir :

Deux pour la paroisse Plaquemines.

Un pour la paroisse St Bernard.

Un pour la paroisse d'Orléans, rive droite.

Deux pour le premier district de la paroisse d'Orléans.

Trois pour le second district.

Huit pour le troisième district.

Trois pour le quatrième district.

Deux pour le cinquième district.

Deux pour le sixième district.

Deux pour le septième district.

Deux pour le huitième district.

Un pour le neuvième district.

Un pour la paroisse de Jefferson.

Un pour la paroisse de St Charles.

Deux pour la paroisse St Jean Baptiste.

Un pour la paroisse St Jacques.

Un pour la paroisse de Lafourche Interieure.

Un pour la paroisse de Terrebonne.

Deux pour la paroisse d'Iberville.

Un pour la paroisse d'Ouest Bâton Rouge.

Deux pour la paroisse d'Est Bâton Rouge.

Un pour la paroisse de Livingston.

Un pour la paroisse de Ste Hélène.

Un pour la paroisse de Washington.

Un pour la paroisse de St Tammany.

Un pour la paroisse d'Est Feliciana.

Un pour la paroisse d'Ouest Feliciana.

Un pour la paroisse de la Pointe Coupée.

Un pour la paroisse de Concordia.

Deux pour la paroisse de Tensas.

Un pour la paroisse de Madison.

Deux pour la paroisse de Carroll.

Un pour la paroisse de Franklin.

Deux pour la paroisse de Caldwell.

Deux pour la paroisse de Morehouse.

Un pour la paroisse de Ouachita.

Deux pour la paroisse Claiborne.

Un pour la paroisse de Bossier.

Deux pour la paroisse de Jackson.

Deux pour la paroisse de Union.

Deux pour la paroisse de Caddo.

Un pour la paroisse de De Soto.

Deux pour la paroisse de Sabine.

Deux pour la paroisse de Natchitoches.

Un pour la paroisse des Rapides.

Un pour la paroisse de Avoyelles.

Deux pour la paroisse de St Landry.

Deux pour la paroisse de Lafayette.

Deux pour la paroisse de Vermillion.

Deux pour la paroisse de St Martin.

Deux pour la paroisse de Calcasieu.

Un pour la paroisse de la Pointe de Marin.

Attendu que la troisième partie du district compris dans la Troisième et Septième Cour de justice de l'Etat pour la Louisiane, a été retirée de la première Cour de justice de l'Etat pour la Louisiane, et jointe à la deuxième Cour de justice de l'Etat pour la Louisiane, et que la troisième partie du district compris dans la Troisième et Septième Cour de justice de l'Etat pour la Louisiane, a été retirée de la deuxième Cour de justice de l'Etat pour la Louisiane, et jointe à la première Cour de justice de l'Etat pour la Louisiane ;

Et attendu qu'il est nécessaire de nommer un Constable pour la Cour de justice de l'Etat pour la Louisiane, dans le district compris entre les rues Canal et St Louis, un Constable pour la Cour de justice de l'Etat pour la Louisiane dans le district compris entre les rues Canal et St Louis, un Constable pour la Cour de justice de l'Etat pour la Louisiane dans le district compris entre les rues Canal et Iberville, un Constable pour la Cour de justice de l'Etat pour la Louisiane dans le district compris entre les rues Iberville et Esplanade, un Constable pour la Cour de justice de l'Etat pour la Louisiane dans le district compris entre les rues Esplanade et Bienville, un Constable pour la Cour de justice de l'Etat pour la Louisiane dans le district compris entre les rues Bienville et Toulouse, un Constable pour la Cour de justice de l'Etat pour la Louisiane dans la troisième Municipale, un Constable pour la Cour de justice de l'Etat pour la Louisiane dans la quatrième Municipale, un Constable pour la Cour de justice de l'Etat pour la Louisiane dans la cinquième Municipale, un Constable pour la Cour de justice de l'Etat pour la Louisiane dans la sixième Municipale, un Constable pour la Cour de justice de l'Etat pour la Louisiane dans la septième Municipale, un Constable pour la Cour de justice de l'Etat pour la Louisiane dans la huitième Municipale, un Constable pour la Cour de justice de l'Etat pour la Louisiane dans la neuvième Municipale, un Constable pour la Cour de justice de l'Etat pour la Louisiane dans la dixième Municipale, un Constable pour la Cour de justice de l'Etat pour la Louisiane dans la onzième Municipale, un Constable pour la Cour de justice de l'Etat pour la Louisiane dans la douzième Municipale, un Constable pour la Cour de justice de l'Etat pour la Louisiane dans la treizième Municipale, un Constable pour la Cour de justice de l'Etat pour la Louisiane dans la quatorzième Municipale, un Constable pour la Cour de justice de l'Etat pour la Louisiane dans la quinzième Municipale, un Constable pour la Cour de justice de l'Etat pour la Louisiane dans la seizième Municipale, un Constable pour la Cour de justice de l'Etat pour la Louisiane dans la dix-septième Municipale, un Constable pour la Cour de justice de l'Etat pour la Louisiane dans la dix-huitième Municipale, un Constable pour la Cour de justice de l'Etat pour la Louisiane dans la dix-neuvième Municipale, un Constable pour la Cour de justice de l'Etat pour la Louisiane dans la vingtième Municipale, un Constable pour la Cour de justice de l'Etat pour la Louisiane dans la vingt-unième Municipale, un Constable pour la Cour de justice de l'Etat pour la Louisiane dans la vingt-deuxième Municipale, un Constable pour la Cour de justice de l'Etat pour la Louisiane dans la vingt-troisième Municipale, un Constable pour la Cour de justice de l'Etat pour la Louisiane dans la vingt-quatrième Municipale, un Constable pour la Cour de justice de l'Etat pour la Louisiane dans la vingt-cinquième Municipale, un Constable pour la Cour de justice de l'Etat pour la Louisiane dans la vingt-sixième Municipale, un Constable pour la Cour de justice de l'Etat pour la Louisiane dans la vingt-septième Municipale, un Constable pour la Cour de justice de l'Etat pour la Louisiane dans la vingt-huitième Municipale, un Constable pour la Cour de justice de l'Etat pour la Louisiane dans la vingt-neuvième Municipale, un Constable pour la Cour de justice de l'Etat pour la Louisiane dans la trentième Municipale, un Constable pour la Cour de justice de l'Etat pour la Louisiane dans la trente-unième Municipale, un Constable pour la Cour de justice de l'Etat pour la Louisiane dans la trente-deuxième Municipale, un Constable pour la Cour de justice de l'Etat pour la Louisiane dans la trente-troisième Municipale, un Constable pour la Cour de justice de l'Etat pour la Louisiane dans la trente-quatrième Municipale, un Constable pour la Cour de justice de l'Etat pour la Louisiane dans la trente-cinquième Municipale, un Constable pour la Cour de justice de l'Etat pour la Louisiane dans la trente-sixième Municipale, un Constable pour la Cour de justice de l'Etat pour la Louisiane dans la trente-septième Municipale, un Constable pour la Cour de justice de l'Etat pour la Louisiane dans la trente-huitième Municipale, un Constable pour la Cour de justice de l'Etat pour la Louisiane dans la trente-neuvième Municipale, un Constable pour la Cour de justice de l'Etat pour la Louisiane dans la quarantième Municipale, un Constable pour la Cour de justice de l'Etat pour la Louisiane dans la quarante-unième Municipale, un Constable pour la Cour de justice de l'Etat pour la Louisiane dans la quarante-deuxième Municipale, un Constable pour la Cour de justice de l'Etat pour la Louisiane dans la quarante-troisième Municipale, un Constable pour la Cour de justice de l'Etat pour la Louisiane dans la quarante-quatrième Municipale, un Constable pour la Cour de justice de l'Etat pour la Louisiane dans la quarante-cinquième Municipale, un Constable pour la Cour de justice de l'Etat pour la Louisiane dans la quarante-sixième Municipale, un Constable pour la Cour de justice de l'Etat pour la Louisiane dans la quarante-septième Municipale, un Constable pour la Cour de justice de l'Etat pour la Louisiane dans la quarante-huitième Municipale, un Constable pour la Cour de justice de l'Etat pour la Louisiane dans la quarante-neuvième Municipale, un Constable pour la Cour de justice de l'Etat pour la Louisiane dans la cinquantième Municipale, un Constable pour la Cour de justice de l'Etat pour la Louisiane dans la cinquante-unième Municipale, un Constable pour la Cour de justice de l'Etat pour la Louisiane dans la cinquante-deuxième Municipale, un Constable pour la Cour de justice de l'Etat pour la Louisiane dans la cinquante-troisième Municipale, un Constable pour la Cour de justice de l'Etat pour la Louisiane dans la cinquante-quatrième Municipale, un Constable pour la Cour de justice de l'Etat pour la Louisiane dans la cinquante-cinquième Municipale, un Constable pour la Cour de justice de l'Etat pour la Louisiane dans la cinquante-sixième Municipale, un Constable pour la Cour de justice de l'Etat pour la Louisiane dans la cinquante-septième Municipale, un Constable pour la Cour de justice de l'Etat pour la Louisiane dans la cinquante-huitième Municipale, un Constable pour la Cour de justice de l'Etat pour la Louisiane dans la cinquante-neuvième Municipale, un Constable pour la Cour de justice de l'Etat pour la Louisiane dans la soixantième Municipale, un Constable pour la Cour de justice de l'Etat pour la Louisiane dans la soixante-unième Municipale, un Constable pour la Cour de justice de l'Etat pour la Louisiane dans la soixante-deuxième Municipale, un Constable pour la Cour de justice de l'Etat pour la Louisiane dans la soixante-troisième Municipale, un Constable pour la Cour de justice de l'Etat pour la Louisiane dans la soixante-quatrième Municipale, un Constable pour la Cour de justice de l'Etat pour la Louisiane dans la soixante-cinquième Municipale, un Constable pour la Cour de justice de l'Etat pour la Louisiane dans la soixante-sixième Municipale, un Constable pour la Cour de justice de l'Etat pour la Louisiane dans la soixante-septième Municipale, un Constable pour la Cour de justice de l'Etat pour la Louisiane dans la soixante-huitième Municipale, un Constable pour la Cour de justice de l'Etat pour la Louisiane dans la soix